



ARRÊTÉ n° 2026-05-14

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
La Renourie
Du 26 MAI au 26 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE DE SAINT MARS DE COUTAIS

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de circulation et de stationnement,

VU l'article R 225 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des Préfets et des Maires,

VU le décret du 10 juillet 1954 portant règlement de la circulation routière,

VU la demande reçue en mairie le 19 mai 2026 de la société GROUPE ALQUENRY et LEURS SOUS-TRAITANTS située 45 rue Pierre Martin, 72100 Le Mans, représentée par Madame Anne-Laure Selloos, afin de réaliser le remplacement d'un appui télécom sur le secteur de la Renourie pour le compte d'ORANGE PDL.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Entre le 26 mai et le 26 septembre 2026, pendant la durée des travaux effectués par l'entreprise GROUPE ALQUENRY et LEURS SOUS-TRAITANTS, la circulation sur le secteur de la Renourie, se fera par alternat manuel avec interdiction de stationner et/ou dépasser, suivant l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 :

La vitesse sera limitée à 50km/h sur le secteur des travaux

ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise GROUPE ALQUENRY et LEURS SOUS-TRAITANTS.

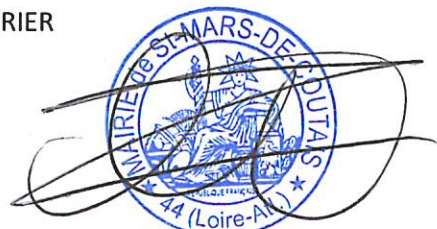
ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade de Gendarmerie de Machecoul, services techniques de la communauté de communes de Machecoul, Service technique de la Commune, SDIS 44, services des transport scolaires Sud Retz Atlantique et les transports scolaires à la région, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Saint Mars de Coutais,

Le 28 MAI 2026

Le Maire
Jen CHARRIER



Publié ou notifié le : 28 MAI 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

MAIRIE : 14, rue Saint-Médard – 44680 SAINT-MARS-DE-DE-COUTAIS – Tél : 02 40 31 50 53

e.mail : accueil@saintmarsdecoutais.fr – www.saintmarsdecoutais.fr



